Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260603-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

L'an 2026, le 5 juin 2026 à 18 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, Mme Céline RIGOUS, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à Mme Cathy BERTHOU

Mme Sophie SELLIN à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Maryvonne JAFFREZOU à Mme Sandrine MANUSSET

La secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU a été élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 06 03- Administration générale- Election des membres de la Commission communale des Impôts directs (CCID)

Rapporteur : Le Maire

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), il est institué dans chaque commune une Commission communale des impôts directs (CCID), dont les membres sont désignés pour la durée du mandat du Conseil municipal. Cette commission joue un rôle essentiel dans la fiscalité directe locale, en assistant l'administration fiscale dans l'évaluation des valeurs locatives foncières, base de calcul des impôts directs locaux (taxe foncière, taxe d'habitation, contribution économique territoriale, etc.).

Dans chaque commune de plus de 2 000 habitants, la commission communale des impôts directs comprend neuf membres : le maire ou l'adjoint délégué, président et huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260603-DE

- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal.

La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires, et seize noms pour les commissaires suppléants.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission titulaires ou suppléants, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer. Leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du conseil municipal.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants, et participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Vu l'article 1650 du code général des impôts relatif à l'institution de la Commission communale des impôts directs (CCID) ; composition, conditions de désignation des commissaires, durée du mandat et missions de la commission ;

Vu la circulaire du 12 mars 2015 relative à la composition et au fonctionnement des commissions communales des impôts directs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de proposer à la Direction départementale des finances publiques la liste suivante de 32 contribuables de la commune :

Titulaires		
Prénom NOM	**Adresse postale**	**Commune**
Françoise BOURHIS	60 Botquelen	NÉVEZ
Yveline GOURLAOUEN	1, Kerambris	NÉVEZ

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260603-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

Jean-Luc ESCHERICH	10, Kerdruc	NÉVEZ
Gérard MARTIN	24, Kerdavid	NÉVEZ
Céline RIGOUS	54, Trémorvezen	NÉVEZ
Cathy BERTHOU	31, Trémorvezen	NÉVEZ
Maxime SELLIN	4, Place de Ben Aven	NÉVEZ
Jean-Yves SELLIN	6, Stang Trémorvezen	NÉVEZ
Catherine GOLDEN	7, Kerguillaouet	NÉVEZ
Jacques FROSSARD	15, rue des Joncs	NÉVEZ
Annie DROUGLAZET	4, rue de Saint Philibert	NÉVEZ
Maryvonne JAFFREZOU	12, Brucou	NÉVEZ
Olivier REMUS	11, Pont C'hoat	NÉVEZ
Georges TROLEZ	13, Impasse Roz Lutun	NÉVEZ
Christian NICOL	1, Kergouric	NÉVEZ
Albert HERVET	46, Kerliou	NÉVEZ

Suppléants		
Prénom NOM	**Adresse postale**	**Commune**
Laurie BREBANT	85, rue de l'Atlantique	NÉVEZ
Nicolas LE GOFF	43 bis, Kertréguier	NÉVEZ
Jean-Guy MAO	9, Impasse Ar moor	NÉVEZ
Laure MARCHAND	17, Keranguennou	NÉVEZ
Olivier GROSJEAN	30, Botquelen	NÉVEZ
Anne-Marie LE DOEUFF	2, Botquelen	NÉVEZ
Olivier PENCREAC'H	12, lotissement des Prés Verts	NÉVEZ
Sophie SELLIN	9, rue Park Nonn	NÉVEZ
Olivier MICHAL	1, Avenue de l'Océan	NÉVEZ
Annick ROGARD	26, Kerangall	NÉVEZ
Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE	1, bis Célan	NÉVEZ
Patrice RIGOLLET	1, Kerstalen	NÉVEZ
Bruno POSTEC	8, Impasse Keranguennou	NÉVEZ
Aurore SELLIN	6, Kertréguier	NÉVEZ
Stéphanie SELLIN	11, Kerdavid	NÉVEZ
Pierre-Yves ROUE	Raguenez	NÉVEZ

- de préciser que l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par la direction départementale des finances publiques ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260605-COM20260603-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 5 juin 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

